



MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 17 août 2026 à 19h00 à l'hôtel de ville de
Cloridorme

N° de résolution
ou annotation
Sont présents : M. Jean-William Ayotte
Denis Marticotte
Jean-louis Clavet
Dany Minville

Mme : Josée Boulay

Absence : monsieur Pierre Martin

Était également présente Madame Léona Francoeur directrice
générale par intérim

Messieurs Sarto Fortin et Patrick Dufresne sont également
présents.

2- Ouverture de la séance

Son honneur madame Nancy Cloutier, maire constatant qu'il y
avait quorum déclare la séance ouverte.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 170-08-2026

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté:

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Suivi des procès-verbaux et rapport des élus
- 5- Adoption des procès-verbaux du mois de juillet & août
- 6- Correspondance du mois
- 7- Présentation des comptes payés
- 8- Présentation des comptes à payer
- 9- **Résolutions et règlements:**
 - 9.1 : Appel d'Offres pour audit 2026
 - 9.2 : Firme externe pour poste DG
 - 9.3 : Résultat soumission pour tronçon
 - 9.4 : Emprunt temporaire pour tronçon (rembour. TECQ)
 - 9.5 : Modification au parc des références
 - 9.6 : Modification à la résolution #158-07-2026
 - 9.7 : États financiers 2023 HLM
 - 9.8 : Nettoyage petite prise d'eau : (Gravier et pelle)
 - 9.9 : Fête de la rentrée
- 10- Note de la DG :
- 11- Période de questions
- 12- Clôture de la séance

Maire

Greffière



4- Suivi des procès-verbaux et rapport des élus

Aucune modification pour les procès-verbaux de juillet et l'extraordinaire d'août.

5- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

N° de résolution

Résolution # 171-08-2026

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juillet 2026

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juillet 2026, au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE JEAN WILIAM AYOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juillet 2026 est approuvé tel que présenté.

Résolution # 172-08-2026

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 4 août 2026

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 4 août 2026, au moins quarante-huit heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLERE IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 4 août 2026 est approuvé tel que présenté.

6- CORRESPONDANCE DU MOIS

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal et madame la maire en donne un bref aperçu.

7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS

Résolution # 173-08-2026

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1er au 31 juillet 2026;

SUR LA PROPOSITION DE DENIS MARTICOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

QUE les déboursés du mois de juillet 2026 au montant de 133,479.42 \$ soient acceptés, incluant prélèvements (71,240.69\$); chèques fournisseurs (18,520.15 \$) et salaires (43,718.58 \$). De plus : la maire et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, que ces comptes incluent les fournisseurs, le paiement direct et les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu) de même que les écritures de fin de mois, paraphé par madame le maire.

Maire

Greffière



8- ADOPTION DES COMPTES A PAYER

Résolution # 174-08-2026

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 17 août 2026;

N° de résolution

SUR LA PROPOSITION DE JEAN WILLIAM AYOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de : 36,792.42 \$

1. Groupe conseil UDA : 7 070.96 \$ 2. Chem Action : pièces aqueduc : 691.00\$
3. H 2 Lab : analyse : 611.72 +550.73= 1162.45\$ 4. Gérard Joncas : arpentage Halte routière : 6 266.14 \$ 5. Tetra Tech : Plan gestion : 5,748.75 \$
6. Garage M.Bouchard : pare-brise et installation camion service : 1238.82 \$+ huiles : 51.63 \$ + soudure pour pancarte : 452.35 = 1 742.80 \$ 7. Sani Manic : 4 869.19 \$ +4426.54+3 886.16 \$ = 13,181.89 \$ 8. Guilbert urbanisme : 928.43 \$

9- Résolutions et règlements

9.1. : Résolution # 175-08-2026

Appel d'offres Audit 2026

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-LOUIS CLAVET CONSEILLER IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

QUE le conseil mandate sa directrice à procéder à des demandes de soumissions pour l'audit 2026 auprès de trois (3) firmes : RCGT, MNP et Mallette.

9.2 : Résolution # 176-08-2026

Firme Externe pour poste de DG

SUR LA PROPOSITION DE DENIS MARTICOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

QUE le conseil autorise l'envoi d'une offre d'emploi à une firme externe spécialisée dans la recherche d'emplois, afin de combler le poste de DG.

9.3 : Résolution # 177-08-2026

Résultat Soumissions pour tronçon Frégate

ATTENDU QUE la municipalité de Cloridorme a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de remplacement de tronçon aqueduc dans le secteur Pointe-à-la-Frégate ouest;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et validées lors de l'ouverture des enveloppes;

ATTENDU QUE les documents et les offres de prix reçus ont été rigoureusement analysés par la Firma d'ingénierie Tetra Tech;

ATTENDU que à la suite de cette analyse la Firma Tetra Tech conclut que la soumission de l'entreprise Excavations Dubé et Cassivi Inc. est la plus basse soumission conforme et recommande de lui attribuer le contrat;

ATTENDU QU'après vérification l'offre de cette entreprise s'avère avantageuse et respecte l'ensemble des exigences de cahier des charges;

SUR LA PROPOSITION DE DANY MINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:



D'ACCEPTER le rapport d'analyse de conformité produit par la firme Terra Tech;

D'APProuver le contrat pour les travaux tronçon Pointe-Frégate à l'entreprise Excavations Dubé et Cassivi inc. Au montant de 596 882.59\$;

N° de résolution

D'Autoriser madame Léona Francoeur et madame Nancy Cloutier, mairesse à signer au nom de la municipalité, le contrat ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

9.4 : Résolution # 178-08-2026

Emprunt temporaire pour tronçon (Remboursement avec la TECQ)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme recevra un montant de 634 328\$ dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028);

CONSIDÉRANT QUE le remplacement d'un tronçon d'aqueduc est nécessaire et que des demandes de soumissions ont été publiées via le site gouvernemental (SEAO);

CONSIDÉRANT QUE 5 soumissions ont été reçues et que la plus basse (596 882.59\$ de Dubé Cassivi) respecte le budget de la programmation qui a été approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE nous devons obtenir un emprunt temporaire de 550 000\$ pour pouvoir au paiement dudit contrat;

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR DENIS MARTICOTTE CONSEILLER, ET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

QUE le conseil mandate sa directrice générale par intérim, madame Léona Francoeur à procéder à une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins entreprises.

QUE madame Léona Francoeur est autorisée à signer tout document relatif à ce dossier pour et au nom de la municipalité de Cloridorme.

QUE ces documents soient acheminés à la Caisse Desjardins : la lettre du MAMH mentionnant le montant à recevoir de la TECQ 2024-2028, la programmation déposée au ministère et l'approbation du ministère.

9.5 : Résolution # 179-08-2026

Modification au Parc des références

SUR LA PROPOSITION DE DENIS MARTICOTTE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS :

QUE le conseil autorise les employés des travaux publics à démanteler la clôture de bois de même que la pergola située au Parc des références afin d'améliorer l'attraction touristique du lieu.

9.6 : Résolution # 180-08-2026

Modification à la résolution # 158-07-2026

SUR LA PROPOSITION DE JEAN WILLIAM AYOTTE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS :

QU'une modification est nécessaire afin de valider toutes les informations dans ce dossier et vu la complexité une



demande de conseil sera acheminée aux procureurs de la municipalité afin de ne pas faire d'imper et créer des préjudices aux résidents du secteur qui utilisent la route.

9.7: Résolution # 181-08-2026

États financiers 2023 HLM
ou annotation

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLERE IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal a pris connaissance des états financiers 2023 de la Société d'habitation du Québec (HLM Cloridorme).

9.8 : Résolution # 182-08-2026

Nettoyage petite prise d'Eau

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

De procéder à la mise à niveau de la petite prise d'eau potable et autoriser les achats nécessaires.

9.9 : Résolution # 183-08-2026

Fête de la rentrée

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLERE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS:

QUE le conseil désire offrir une fête de la rentrée aux étudiants, rassemblement qui se tiendra au chalet des sports, le dimanche 13 septembre.

Certains achats sont nécessaires pour bien accueillir les jeunes (liqueurs, jeux gonflables, chips etc..)

10- Mot de la directrice par intérim :

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la maire invite les citoyens à la période de questions.

Questions : 1- Servitude 15 pieds lot 5506199 pied et voiture servitude donne par l'acheteur ; 2- Parc des références, espace chafaud 3- lumière chafaud et publicité plastifié 4- Crédit-Bail, heures du camion, nombre employés dans les boutiques !



12 Clôture de la séance

Clôture de la séance

Les sujets étant épuisés il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée à 19h28

« Je, Nancy Cloutier maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire

Greffière